

L'emploi agricole en Meuse en 2015

Les exploitants



3164 chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en Meuse en 2015 dont 3064 hors entreprise de travaux forestiers, jardins et paysagistes

La Mutualité Sociale Agricole gère deux régimes de protection sociale : celui des salariés agricoles et celui des exploitants.

La MSA est l'organisme de référence pour tout ce qui concerne le recensement et l'analyse des actifs en agriculture.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du partenariat organisé au plan national entre le réseau des Chambres d'Agriculture et celui des caisses de Mutualité Sociale Agricole.

Ce 4 pages porte sur l'emploi non salarié en agriculture. Un deuxième volet est consacré à l'emploi salarié en agriculture.

L'emploi non salarié en agriculture est à 97 % celui des exploitations agricoles.

Les autres catégories concernent la forêt (sylviculture, exploitation du bois et scieries fixes) et les entreprises de jardin et paysagistes.

En résumé,

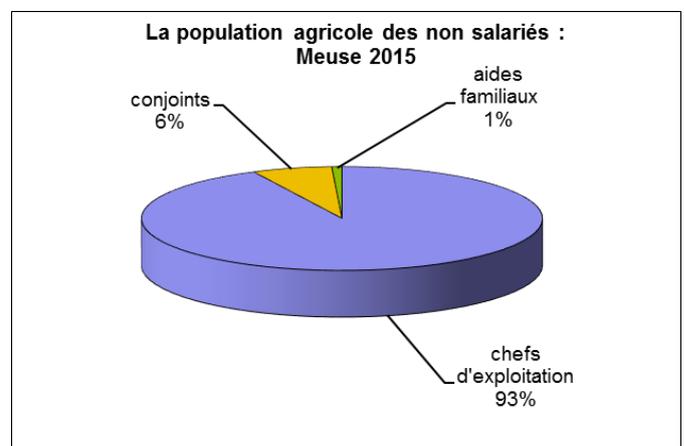
- 21.3 % des chefs d'exploitation sont des femmes, soit un peu plus d'un chef sur cinq
- 92 % des chefs d'exploitation le sont à titre exclusif ou principal
- 59 % des exploitations sont sous forme sociétaire
- 73 % des exploitants sont concernés par une production bovine ou ovine sur leur exploitation
- C'est dans le sud du Barrois que la densité des exploitants est la plus faible
- On recense en moyenne 6.1 chefs d'exploitation par commune

Les actifs non salariés

En 2015, la MSA recense 3715 actifs non salariés dont 3164 chefs d'exploitations. 92 % des exploitants le sont à titre principal ou exclusif.

Les 213 conjoints collaborateurs représentent près de 6 % des actifs non salariés.

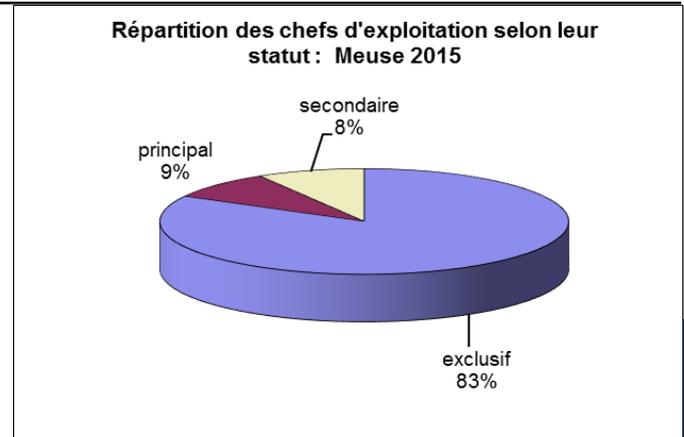
Les autres actifs (27) ont un statut d'aide familial.



92 % des exploitants à titre exclusif ou principal

Parmi les chefs d'exploitation couverts par la MSA, 83 % ont le statut de chef d'exploitation à titre exclusif, 9 % à titre principal.

270 chefs d'exploitation (8 %) déclarent leur activité agricole comme secondaire.

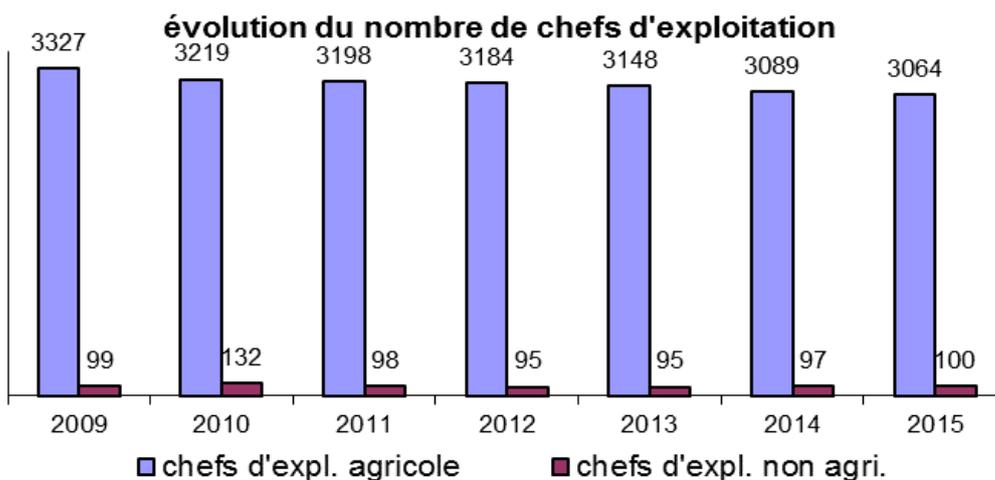


Une faible et régulière érosion des actifs agricoles

Le taux de diminution du nombre de chefs d'exploitation se situe en moyenne à 1.36 % par an au cours des 6 dernières années.

Ce pourcentage est en moyenne de 1.23 % sur les 10 dernières années.

Entre 2005 et 2015, le nombre de chefs d'exploitations a été réduit de 448 unités.

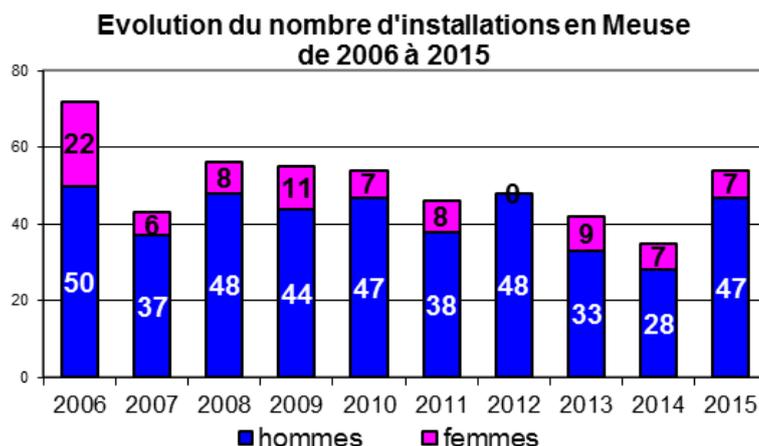


Reprise des installations de moins de 40 ans en 2015 dans une tendance baissière

En moyenne sur les 5 dernières années, le nombre d'installations des moins de 40 ans est de 45 : 6 femmes et 39 hommes.

En moyenne sur les 5 dernières années, 1 femme s'installe pour 6.3 hommes.

Les femmes représentent 14 % des installations totales des moins de 40 ans alors même qu'elles représentent 21.3 % de l'effectif total des exploitants agricoles.

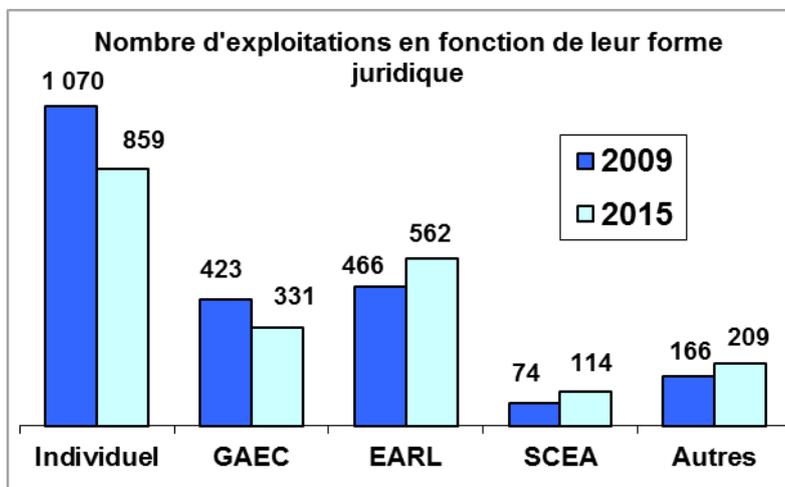


41 % d'exploitations individuelles

Au cours des 6 dernières années, le pourcentage des exploitations individuelles est passé de 49 à 41 %.

Les formes sociétaires sont majoritaires dans les systèmes de polyculture élevage et les élevages laitiers.

A l'inverse, les systèmes d'élevage ovins ou les systèmes spécialisés en viande bovine sont le plus souvent des exploitations individuelles.



2.1 femmes pour 10 chefs d'exploita-

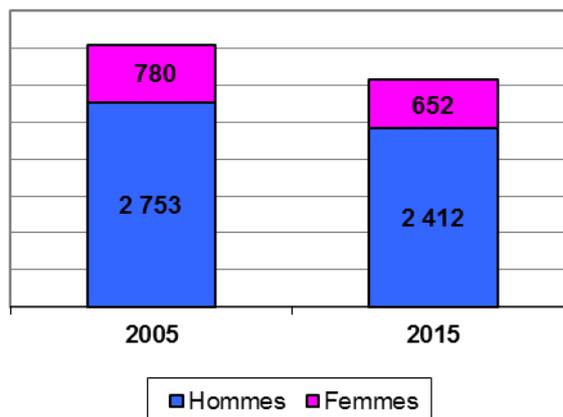
Parmi les 3064 chefs en agriculture, 21.3 % sont des femmes ; la proportion de femmes est relativement stable, elle n'a pas évolué depuis 10 ans.

Il y a peu de différence de répartition des hommes et des femmes entre les différents systèmes d'exploitations agricoles.

Les femmes sont plus nombreuses dans les catégories « Elevage bovins lait » ou « Elevage bovins viande » qui regroupent 23 % et 24 % de femmes.

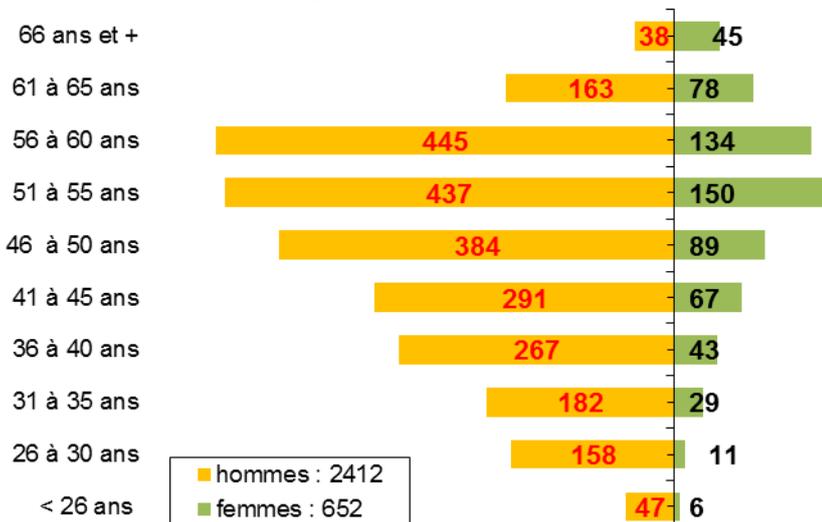
Inversement, elles sont un peu moins nombreuses dans la catégorie « grandes cultures » qui regroupe 20 % des de l'effectif féminin.

Nombre de chefs d'exploitation selon le sexe



49 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans

Pyramide des âges des chefs d'exploitation en 2015



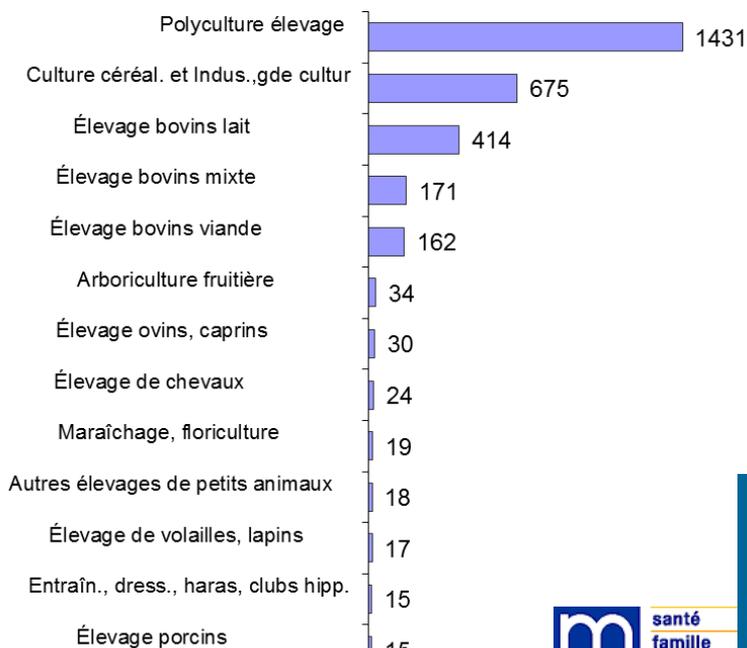
Les femmes sont les plus nombreuses dans la tranche des 50 à 60 ans.

Compte tenu de la répartition des classes d'âge, le rythme des départs en retraite devrait concerner annuellement près de 110 exploitants par an pendant les 15 années à venir.

110 départs à mettre en parallèle avec les 45 installations annuelles de jeunes de moins de 40 ans.

73 % des chefs d'exploitation sont concernés par une production d'élevage bovin ou ovin

- les systèmes mixtes "polyculture élevage" sont les plus nombreux avec 47 % du total.
- les systèmes spécialisés en grandes cultures représentent 22 % de l'effectif total
- les systèmes laitiers spécialisés regroupent 14 % de l'effectif
- viennent ensuite les systèmes d'élevage bovins mixte avec 6 % et les systèmes d'élevage bovins viande avec 5 %.



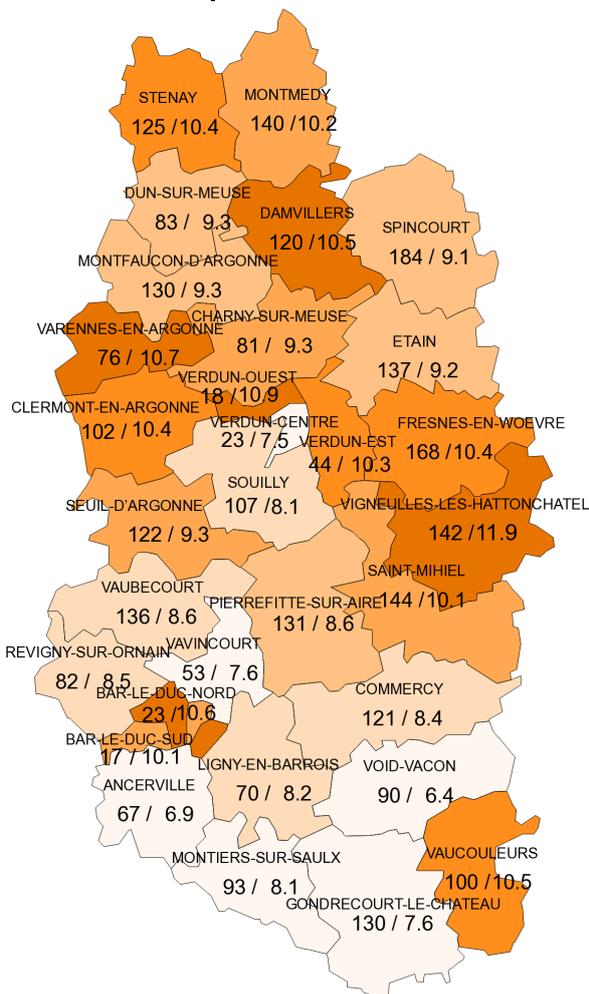
Une densité moyenne de 9.1 exploitants pour 1000 ha de SAU

9.1 exploitants pour 1000 ha de SAU ou 109 ha par chef d'exploitation : ce sont les moyennes pour la Meuse.

Le Barrois reste la petite région où la densité est la plus faible en lien avec l'orientation « grandes cultures » et le recul des systèmes d'élevage.

Le canton de Void-Vacon affiche la plus faible densité du département et à l'inverse Vigneulles-les-Hattonchatel dispose de près de deux fois plus d'exploitants par hectare de SAU.

Nombre d'exploitants et densité pour 1000 ha de SAU



Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir de données fournies et validées par la MSA Marne Ardennes Meuse dans le cadre du partenariat national mis en place entre l'APCA et la CCMMSA.

La MSA prend en charge la protection sociale d'un grand nombre d'actifs non salariés comprenant l'agriculture mais également artisans ruraux, chefs d'entreprise de la sylviculture, etc....

L'ensemble des actifs non-salariés de l'agriculture recouvre des catégories d'actifs variées : on y compte les chefs d'exploitation à titre exclusif et pluriactifs (principaux et secondaires), leurs conjoints aux statuts très divers (collaborateur ou simple participant aux travaux de l'exploitation) et des aides familiaux.

Dans ce document, nous retiendrons les actifs non salariés des activités suivantes : maraîchage et floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, cultures céréalières et industrielles, viticulture, autres cultures spécialisées, élevage bovins lait, élevage bovins viande, élevage bovins mixte, élevage ovins et caprins, élevage porcins, élevage de chevaux, autres élevages de gros animaux, élevage de volailles et lapins, autres élevages de petits animaux, entraînement, dressage, haras et clubs hippiques, cultures et élevages non spécialisés, polyculture et poly-élevage, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, paysagistes et de reboisement.

Certains cotisants à la MSA cotisent sans droits à prestation en retour. Ce sont les "cotisants solidaires". Leur activité agricole est marginale : leur exploitation est comprise entre 1/8 et 1/2 SMI. Nous ne les avons pas pris en compte dans ce document.